

CLASSIFICATION ET REGISTRE:

KEYLATE Zn est inclus dans la catégorie des « Engrais CE » selon le Règlement 2003/2003 du 13 octobre 2003, conformément à la catégorie E.1.7(g). « Engrais inorganique avec complexe de Zinc (Zn) ».

ASPECT: Liquide.
DENSITÉ: 1,31 Kg/L
pH: 10,0

COMPOSITION:

Zinc (Zn) soluble dans l'eau 9,0% p/p.
Zinc (Zn) complexé par de l'acide heptagluconique 9,0% p/p.

Intervalle de pH garantissant une bonne stabilité de la fraction complexée : 2 - 11.

PHRASES DE SÉCURITÉ:

H314. Provoque des brûlures graves sur la peau et des lésions oculaires graves.

H335. Peut irriter les voies respiratoires.

H411. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets nocifs à long terme.

P102. Tenir à l'écart des enfants.

P260. Ne pas respirer la poussière/la fumée/le gaz/la brume/les vapeurs/l'aérosol.

P270. Ne pas manger, boire ou fumer pendant son utilisation.

P264. Après la manipulation, se laver consciencieusement les zones qui ont été en contact avec le produit.

P280. Porter des gants/vêtements/lunettes/masque de protection.

P303+P361+P353. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau/se doucher.

P305+P351+P338. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles contact si vous en portez et si cela est facile. Continuer de rincer.

P310. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/Médecin en cas de malaise.

P321. Un traitement spécifique est nécessaire (voir cette étiquette).

Danger



EMBALLAGES:

1L 5L 20L